

90307190
N° PIÈCE 1/8 N° FEUILLET 1/2

XXXXX Résidence de

PROCÈS-VERBAL (N°ANNÉE)

286 / 1990

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Observation d'un Objet Volant non identifié.

DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES

NOUS TROUVANT A (LIEU)

Ce jour Trente Septembre mil neuf cent quatre vingt dix, à neuf heures au Bureau de notre Unité.

nous soussignés) H , D , Gendarme Agent de Police Judiciaire, de la Compagnie de , en résidence à la Brigade de

Vu les articles 20 et 75 à 78 Du Code de Procédure Pénale

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PREAMBULE .

Le 19 Août 1990 à 22 heures 55 minutes, sommes avisés par téléphone par Monsieur T , A , demeurant , de ce qu'il vient d'observer près de sa ferme un objet volant non identifié ressemblant à une soucoupe et qu'ensuite il a observé une lueur étrange au dessus du toit de sa stabulation. Par peur, il s'est enfermé chez lui et demande notre intervention.

Le Gendarme K , R de notre Unité qui nous a secondé dans nos opérations est cité nominativement dans la procédure chaque fois qu'il a accompli un acte dont il a été chargé.

EXPOSE DES FAITS .

Le 19 Août 1990, vers 22 heures 45 minutes, Monsieur T sort dans sa cour. Alors qu'il regarde le ciel, il aperçoit à travers les sapins un objet vert immobile.

Il s'approche et aperçoit plus précisément une forme ovale verte, tachetée de pois noirs. Au bout d'une minute d'observation environ, il lui semble que cet objet pivote, avance sur la stabulation et par peur, il se rend à son domicile.

De la fenêtre de sa chambre, en compagnie de son épouse, il observe un second phénomène, une lueur rouge orangée qui varie en intensité au dessus du toit de sa stabulation.

Après environ 5 minutes d'observation, par peur, il décide d'appeler nos services. A notre arrivée, il n'y a plus rien.

ENQUETE .

Monsieur T nous relate ~~sur~~ les lieux les circonstances dans lesquelles il a été amené à observer ces deux phénomènes (Pièce N° 6.)

Un dessin de l'objet, ressemblant à une soucoupe volante est griffonné sur une feuille (Pièce N° 5.)

Le lendemain, son épouse nous décrit ce qu'elle a observé (Pièce N° 7)

Mr T ne semble plus sûr de lui quant à la forme de l'objet et il nous reproduit un second dessin de forme ovale, mais sans la partie carrée au dessus. (Pièce N° 5.)

L' A.P.J.

0307100

N° PIÈCE
2/8N° FOLIOLET
4/2

Résidence

PROCÈS-VERBAL (N° ANNÉE)

286 / 1990

PROCÈS-VERBAL
DE TRANSPORT, DES CONSTATATIONS
ET DES MESURES PRISES.

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Observation d'un Objet Volant Non Identifié.

DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES

NOUS TROUVANT A (LIEU)

Ce jour Dix neuf Août mil neuf cent quatre vingt dix, à vingt trois heures, nous trouvant à nous soussignés) H , D , Gendarme Agent de Police Judiciaire, de la Compagnie de , en résidence à la Brigade de

Vu les articles 20 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs et sous le contrôle du M.D.L./Chef L , O.P.J. territorialement compétent.

SITUATION A L'ARRIVEE DES ENQUETEURS .

A notre arrivée sur les lieux, nous sommes reçus par les époux T .

Des premiers renseignements recueillis, il s'avère que dans un premier temps Mr T aurait observé de sa cour un objet volant non identifié de la forme d'une soucoupe volante de couleur verte, puis dans un deuxième temps, de sa chambre, en compagnie de son épouse, il a observé une lueur rouge orangée variant d'intensité au dessus du toit de sa stabulation.

MESURES PRISES .

A notre arrivée avons effectué une reconnaissance des lieux afin de repérer d'éventuelles traces et indices laissées par l'objet.

Nous avons avisé notre Commandant de Compagnie à des faits

Le Centre National des Etudes Spatiales de a été informé des faits.

ETAT DES LIEUX .

Le lieu-Dit est situé à 4 kilomètres à l'Est de l'agglomération de

La ferme de Monsieur T est située dans un lieu isolé, elle est bordée au Nord par deux autres fermes. (Voir plan de situation N° 1.2. et 3 et Photo N° 1.)

Au Sud Est s'étend un paysage légèrement vallonné qui aboutit 4 kilomètres plus loin au Bourg de (Plan de situation N° 1.2.5.)

Près de l'ancienne laiterie, dans cette agglomération a eu lieu un feu d'artifice de 22 heures 40 minutes à 23 heures, et en même temps se déroulait une retraite aux flambeaux. (Plan de situation N° 5.)

Ce Bourg n'est pas visible de la ferme, car il est masqué par une rangée de peupliers situés à 300 mètres de celle-ci. (Plan de situation N° 3 et photos N° 3 et 4.)

Cette ferme est composée d'une maison d'habitation bordée au Sud par une grande cour qui donne sur un hangar.

L' A.P.J.

Cette cour est bordée sur sa gauche dans le prolongement du hangar, par une rangée de sapin, qui masque en partie une stabulation libre située derrière ce hangar.

Dans l'alignement, sont plantés quatre pommiers dont trois sont l'un derrière l'autre et la quatrième est descentré sur la droite. (Plan de situation N° 3 et photos N° 2.3.4.5.6.)

DESCRIPTION DES LIEUX

La première observation a été faite de la cour de la ferme, au niveau du 1er sapin, à 18 mètres de la rangée de sapin, masquant plus ou moins la visibilité (Plan de situation N° 3 et photos N° 2 et 6.)

La deuxième observation a été faite au niveau du 2ème sapin situé 10 mètres plus loin, Mr T était accroupi et son observation était plus précise. (Plan de situation N° 3. et photos N° 3 et 6.)

L'objet était de couleur verte, tacheté de pois noirs.

D'après Mr T, il se trouvait devant la rangée de peupliers distants de 300 mètres et la zone présumée se situait au milieu des pommiers distants d'une centaine de mètres. (Photos N° 5 et 6.)

Il avait une forme ovale et sa longueur est estimée à 7 à 8 mètres, et se trouvait à une hauteur de 5 à 6 mètres. -(Photos N° 2.3. et 5.)

L'observation aurait duré une minute environ et l'objet aurait pivoté sur lui-même et se serait avancé en direction de la stabulation.

La troisième observation a été faite de la fenêtre de la chambre des époux T (Photo N° 6 et plan de situation N° 3.)

Une lueur rouge orangée variant d'intensité en hauteur a été observée par le couple au dessus de la partie visible du toit de la stabulation située à 38 mètres.

Cette lueur montait entre 1 et 2 mètres au dessus et était visible sur une longueur estimée à 12 mètres. (Plan de situation N° 3 et 4 et photo 4)

Durant ces observations, aucun bruit n'a été perçu et aucune odeur n'a été décelée.

Le ciel était clair et étoilé et le temps sec. Il faisait nuit noire.

L'examen du lieu, des abords puis des environs n'a permis la découverte d'aucune trace ni indices.

A

, le 29 Août 1990.

L' A.P.J.

90307180

GENDARMERIE NATIONALE

COMPAGNIE DE

PIECE N° 3.

BRIGADE

AFFAIRE : OBJET VOLANT NON IDENTIFIE

PROCES VERBAL N° : 286 Du 19 Août 1990

CROQUIS

DE L'ETAT

DES LIEUX



Habitation des époux Tl



1 er sapin d'où a été observé l'objet de forme ovale vert.



2 ème sapin où s'est approché Mr T. , afin d'avoir une meilleure vision.



Rangée de sapin réduisant la visibilité.



Fenêtre de la chambre d'où les époux T. ont observé la lueur rouge orangée au dessus du toit de la stabulation.



Stabulation dont le toit est masqué en partie par le hangar.



Zone de la lueur rouge orangée observée de la chambre.



Zone présumée où Mr T. dit avoir vu l'objet. Elle se situe au milieu de quatre pommiers.



Forme décrite par Mr T. De l'objet observé.



Rangée de peupliers se trouvant à 300 mètres de la stabulation dans la direction du Bourg de



Le Bourg de se trouve à 4 Km au Sud Est.



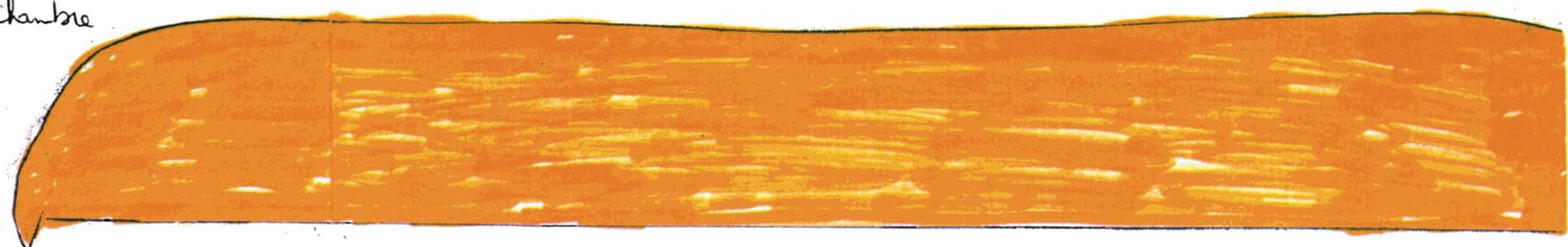
Phénomène observé à partir des sapins



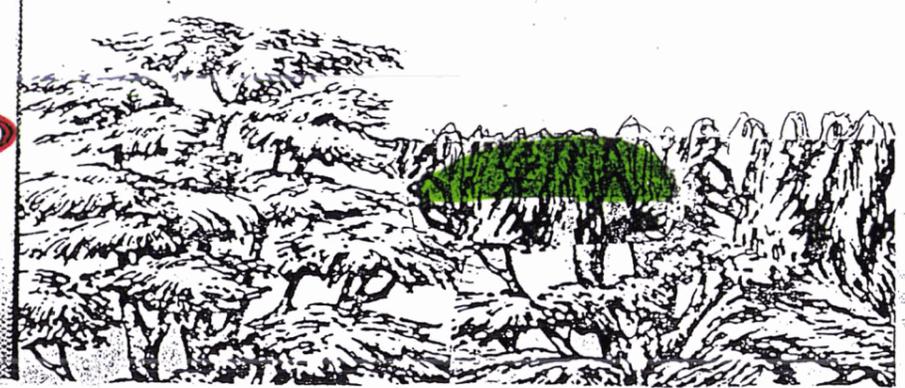
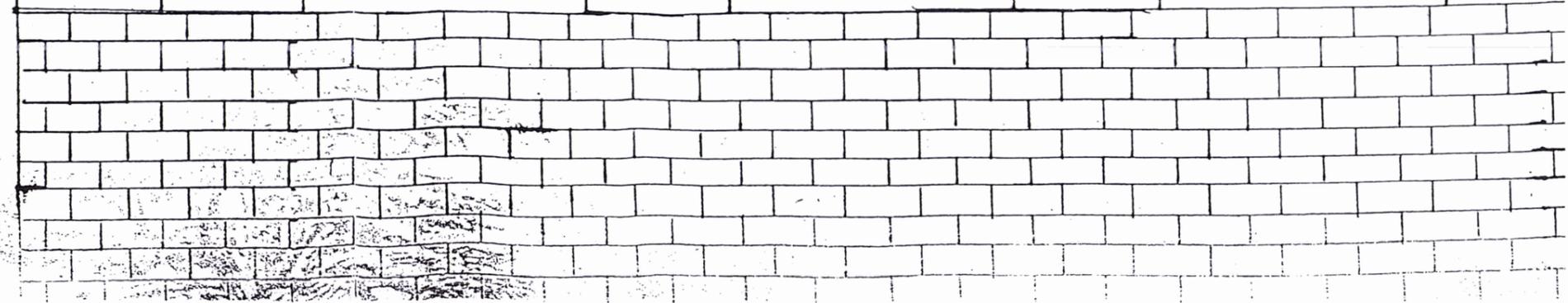
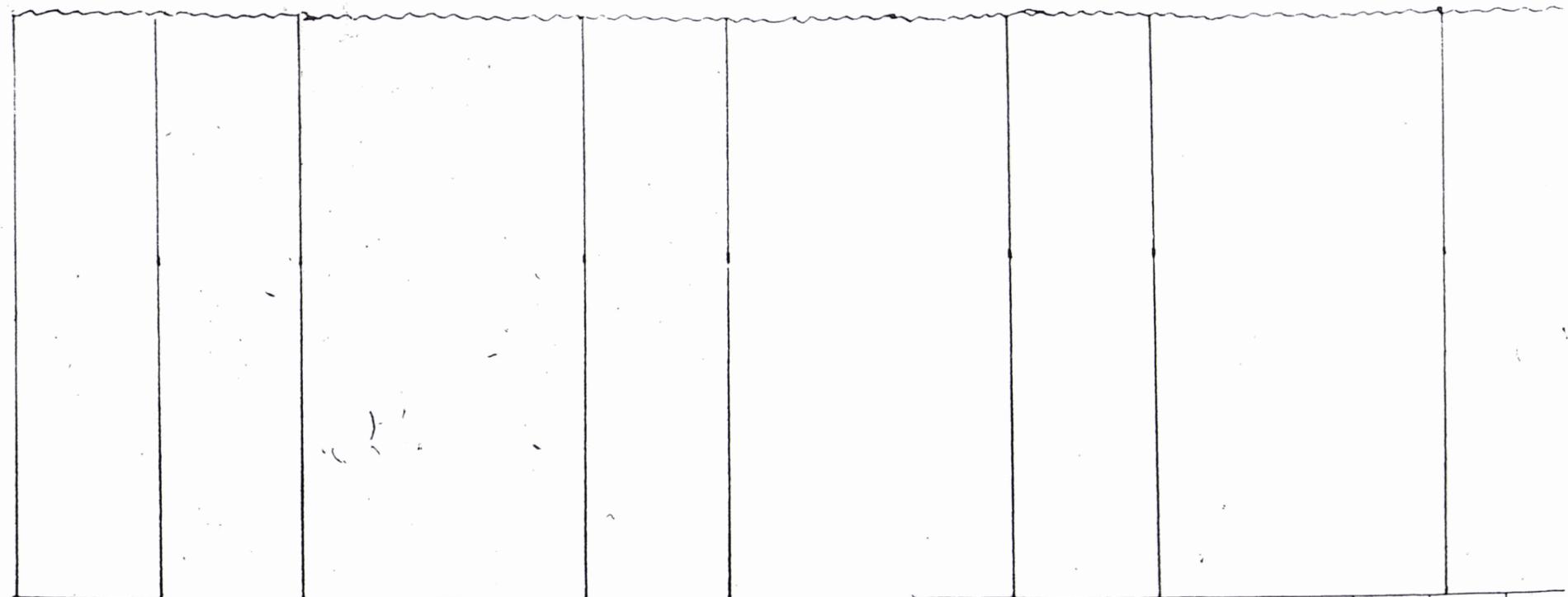
Phénomène observé à partir de la fenêtre de la chambre



Emplacement où l'on aperçoit la fusée lancée d'où a été tiré le feu d'artifice de à 4 km.



STABULATION



90307190

GENDARMERIE NATIONALE

COMPAGNIE

PIECE N° 3.

BRIGADE

AFFAIRE : OBJET VOLANT NON IDENTIFIE

PROCES VERBAL N° : 286 Du 19 Août 1990

PLANCHE
PHOTOGRAPHIQUE
DES LIEUX



CLICHE N° 1 .

- Vue générale de la ferme de Mr T. , A. prise du CD . . .
A l'arrière plan à droite, se trouve le Bourg de à 3 Kilomètres.

CLICHE N° 2 .

- Vue prise à partir du premier emplacement où Mr T. a vu l'objet ovale de couleur verte. il se trouve à 84 m du pommier où Mr T. dit avoir vu celui-ci.

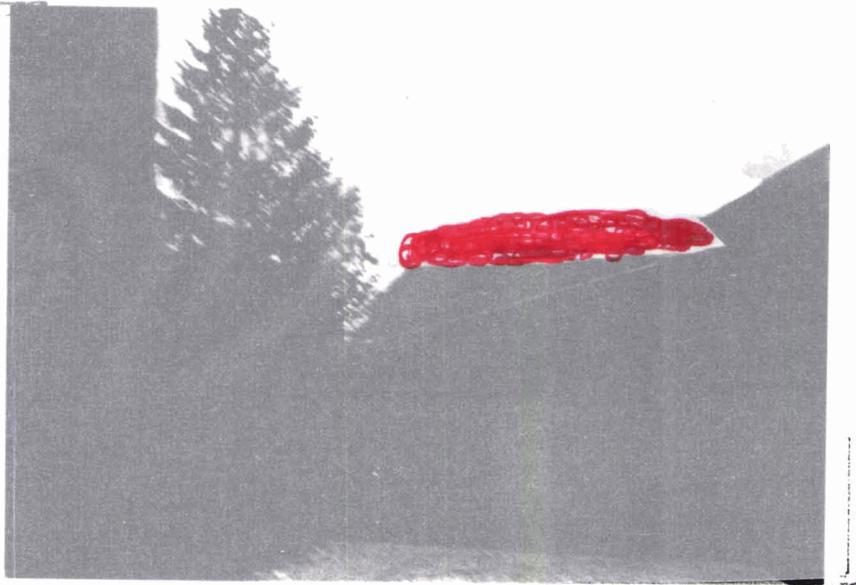


CLICHE N° 3 .

- Vue prise à partir du deuxième emplacement où Mr T. a vu l'objet après s'être approché et agenouillé.
Forme de l'objet vu au dessus des peupliers à hauteur du pommier.
L'emplacement se trouve à 74 m du pommier.
- ✗ Lors des essais, la fusée tirée à partir de l'emplacement du feu d'artifice de a été aperçue légèrement à gauche.



CLICHE N° 4 /

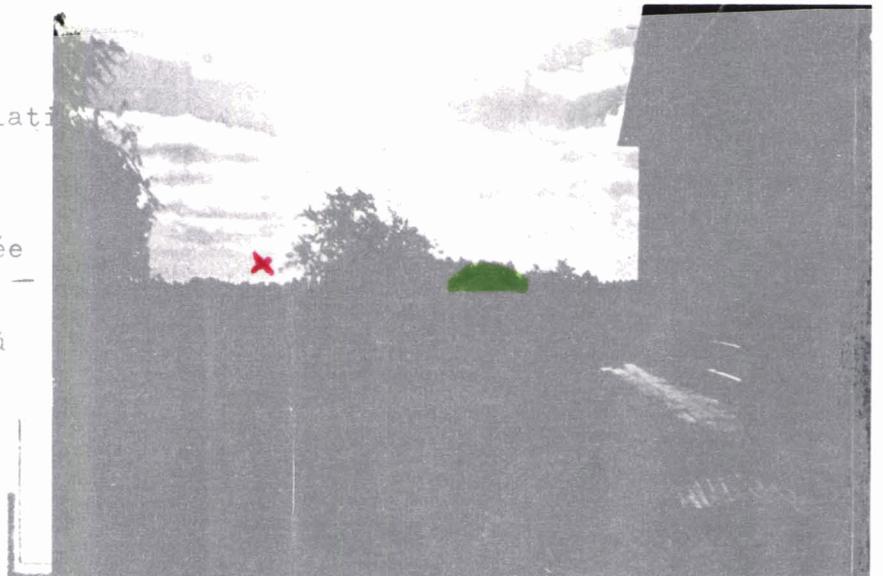


- Vue prise à partir du troisième emplacement où a été observé l'objet de couleur rouge orangé, au dessus de la stabulation.

CLICHE N° 5

- Vue prise à partir de la stabulation, l'objet se trouvait au dessus du pommier, ~~peuplier~~, face à la rangée de peupliers.

Emplacement où a été vu la fusée tirée de l'endroit où a eu lieu le feu d'artifice de Il se trouve légèrement à gauche d'où a été vu le phénomène.



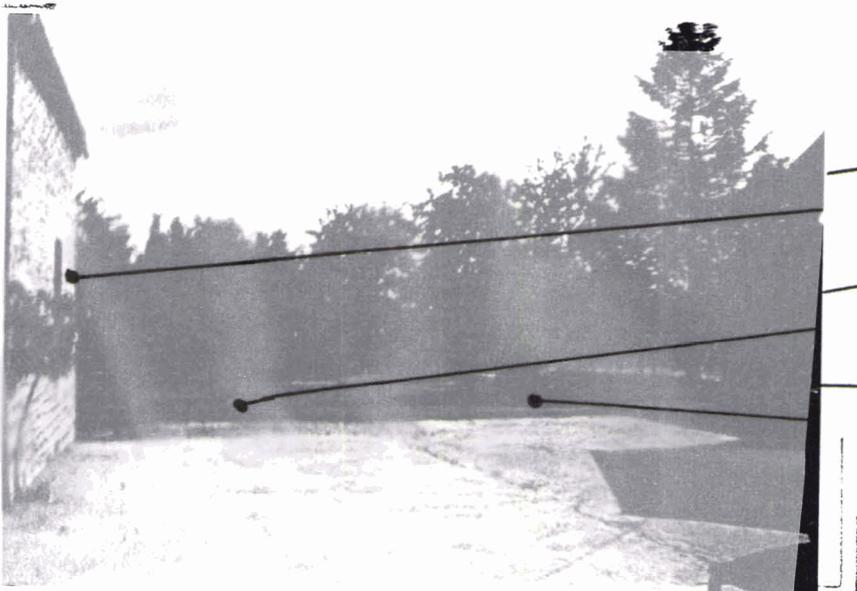
CLICHE N° 6 .

- Vue de la cour de Mr T.

••
A gauche, fenêtre de la chambre où a été observé le phénomène.

A droite de celle-ci l'arbre où se trouvait Mr T. la première fois.

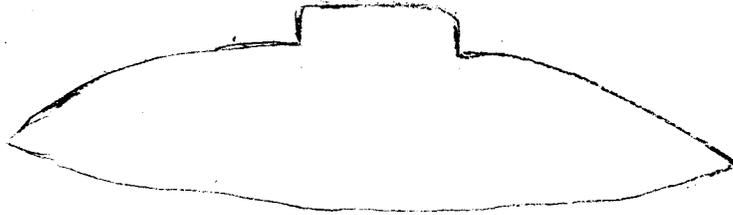
A l'extrême droite, sapin où Mr T. se trouvait la deuxième fois.



1^{er} Dessin fait par Mr T
du phénomène qu'il vient de voir

à notre arrivée le 19 Août 1990 à 23 H 20M

90307190



2^{ème} dessin fait par Mr T le lendemain 20 Août 1990 à 09H00 MN
Il émet un doute sur la forme carré qu'il avait dessinée la veille.



1
Lieu de Résidence

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

286 / 1990

De Témoin.

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Dix neuf Août mil neuf cent quatre vingt dix, à vingt trois heures quinze minutes.
nous soussigné(s) H, D, Gendarme Agent de Police Judiciaire, à la Compagnie de
, en résidence à la Brigade de
vu les articles 20 et 75 à 78 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

T, A

SEXÉ, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M Le

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIACTION

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

de

marié.

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

demeurant au Lieu-Dit

agriculteur,

culteur, qui nous déclare :

" Tout à l'heure, vers 22 heures 45 minutes, après le film avec , je suis sorti dans la cour fermer la porte des volailles.

Alors que je regardais le ciel, tout à coup, j'ai aperçu à travers les sapins un objet lumineux de couleur vert clair.

Au départ, j'ai pensé que c'était la lune, j'ai regardé de manière plus précise, et j'ai vu une forme ovale à quelques mètres du sol juste au dessus des pommiers.

Il m'a semblé qu'il y avait une forme carrée au dessus.

Cet objet était de couleur vert clair, il y avait des genres de petits pois noirs mouchetés.

J'ai pensé que c'était les branches des sapins, aussi je me suis avancé de quelques mètres et je me suis penché pour mieux observer et j'ai vu plus précisément que cet objet était bien vert clair moucheté de noir.

Je situe cet objet à environ 100 à 150 mètres, il se trouvait au dessus des pommiers à environ 5 mètres de hauteur et à peu près la longueur de l'envergure du pommier.

Au départ, j'avais ma lampe torche allumée, aussi j'ai éteint celle-ci aussitôt.

J'ai observé ce phénomène environ une minute et ensuite il m'a semblé que l'objet a pivoté sur lui-même et a avancé sur la stabulation, en venant sur moi.

Je suis rentré aussitôt à la maison et j'ai demandé à mon épouse d'éteindre la lumière, car il y avait un phénomène bizarre qui se produisait dehors.

Là, de la fenêtre de notre chambre, nous avons observé ensemble un phénomène différent. En effet, au dessus de la stabulation il y avait des lueurs rouges et orangées très intenses, ça diminuait et ça augmentait.

L'objet qui donnait cette lumière était caché par la stabulation, on ne voyait que les lueurs qui étaient différentes de la couleur de l'objet.

LA PERSONNE ENTENDUE

L' A.P.J.

Nous avons observé cette lueur environ 5 minutes et au moment où la lumière a été le plus intense, j'ai décidé de vous appeler, car je commençais à être surpris. J'ai dit qu'il y avait un OVNI.

La lueur balayait le derrière du toit sur environ 20 à 30 mètres et la lueur se déplaçait latéralement sur plusieurs mètres.

Au dessus du toit, la lueur ne montait pas à plus de deux mètres de haut.

Après mon coup de téléphone à vos services, je n'ai plus rien vu. A votre arrivée, nous n'avons rien constaté d'anormal sur place.

Je précise que pendant toute la période que j'ai observé ce phénomène, je n'ai entendu aucun bruit et n'ai senti aucune odeur.

Ces lueurs donnaient vers la direction de "

Le 19 Août 1990 à 23 heures 45 minutes.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

LA PERSONNE ENTENDUE

L' A.P.J.

Le 17 Septembre 1990, à 11 heures 45 minutes, entendons de nouveau Mr T , A , qui nous déclare :

" Suite à l'objet que j'avais observé le 19 Août 1990, vous avez effectué 2 essais, l'un avec le girophare du véhicule, l'autre avec une fusée éclairante à main et de mon domicile nous n'avons rien vu.

Le 12 Octobre 1990, vous avez effectué un dernier essai avec une fusée de feu d'artifice de faible puissance à 3 reprises et j'ai vu ces fusées légèrement sur la gauche par rapport au phénomène que j'avais observé.

Pour moi je suis persuadé que ce n'est pas le feu d'artifice que j'ai vu ce jour-là, car je voyais la lueur entre les pommiers et devant la rangée de peupliers, alors que le feu d'artifice a été tiré du Bourg de C| situé à 4 km.

Ces peupliers sont à environ 300 à 400 mètres de la stabulation. Je ne puis toujours pas expliquer le phénomène que j'ai aperçu.

Le 17 Septembre 1990 à 12 heures 05 minutes.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

LA PERSONNE ENTENDUE

L' A.P.J.

(A signé au carnet de déclarations.)

1 DE
Unité Résidence

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

286 / 1990.

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

PROCEDURE

D' ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

De Témoin.

90307190

N° PIÈCE

7/8

N° FEUILLET

1/1

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Vingt Août mil neuf cent quatre vingt dix, à huit heures trente minutes
 nous soussigné(s) H, D , Gendarme Agent de Police Judiciaire, à la Compagnie de
 , en résidence à la Brigade de
 vu les articles 20 et 75 à 78 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

L , épouse T , C .

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

F Le

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIACTION

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

de

mariée.

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

demeurant au Lieu-Dit

, agricultrice,

qui nous déclare :

" Hier soir, juste après le film , vers 22 heures 40 minutes.
 22 heures 45 minutes, je suis allée dans ma chambre, et mon mari est so-
 ti dans la cour.

Quelques instants après, mon mari est arrivé affolé et il m'a dit d'
 éteindre la lumière.

Il m'a parlé d'un phénomène venant du dehors et nous avons regardé
 tous les deux par la fenêtre.

J'ai vu des lueurs de différentes intensités de couleur rouge orangé
 qui baissaient et montaient de manière régulière, en intensité de lumi-
 re.

Ces lueurs venaient de derrière la stabulation, elles montaient à un
 mètre ou deux au dessus du toit de celle-ci.

Elles semblaient provenir de quelque chose qui se trouvait plus bas
 que la stabulation et je n'ai pas remarqué que cette lumière bougeait
 latéralement.

J'ai eu un peu peur et je n'ai regardé ces lueurs pas plus de deux
 minutes. Ensuite nous avons appelé vos services, mais à votre arrivée,
 il n'y avait plus rien.

Mon mari est allé voir ce matin sur place, mais il n'a rien remar-
 qué sur place, il n'y avait aucune trace.

Les vaches qui se trouvaient dans le champ d'où semblait provenir
 ce phénomène n'ont pas paru dérangées par ce qui s'était passé.

De la chambre, je ne pouvais voir l'objet vert clair qu'avait vu
 mon mari juste avant, car il était caché par la stabulation. "

Le 20 Août 1990 à 08 heures 50 minutes.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la décl-
 ration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou
 à y retrancher.

LA PERSONNE ENTENDUE

L' A.P.J.

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE ~~XXXXXXXX~~
 XXXX Residence de
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
 286 / 1990

PROCÉDURE

D ' ENQUETE PRELIMINAIRE
 PROCÈS-VERBAL
 D'AUDITION DE Témoin.
 AUTRE CAS

90307190
 N° PIÈCE 8/8
 N° FEUILLET 1/1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure nous trouvant à (lieu)
 Ce jour Dix Sept Septembre mil neuf cent quatre vingt dix, à onze heures quinze minutes.
 Nous soussigné(s) H, D, Gendarme Agent de Police Judiciaire.
 Vu les articles 20 et 75 à 78 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
 L, R
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
 M Le
 FILIATION *← DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS →* SITUATION DE FAMILLE
 de marié

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉVI.)
 demeurant, directeur des relations extérieures,
 qui nous déclare :

" Je suis le maire de la Commune de
 Le 19 Août 1990, lors de la fête de la Commune, le soir à partir de 21 heures 30 Minutes, nous avons organisé une retraite aux flambeaux, suivie d'un feu d'artifice, à l'ancienne fromagerie de, dans le champ en face. En même temps, il y avait un véhicule avec des majorettes et ce véhicule était illuminé de lumières vertes.
 Le feu d'artifice s'est déroulé de 22 heures 40 minutes à 23 heures. Le feu a donc eu lieu à 23 heures à 5 minutes près.
 Lors du feu d'artifice, il y avait des fusées diverses, dont des fusées éclairantes qui restaient un certain temps allumées en l'air. Elles étaient de différentes couleurs.
 Le 12 Octobre 1990, la Gendarmerie de a effectué des tests à l'endroit même où a été tiré le feu d'artifice. "
 Le 17 Septembre 1990 à 11 heures 30 minutes.
 Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

LA PERSONNE ENTENDUE L' A.P.J.
 (A signé au carnet de déclarations.)

90307190

OBSERVATION.

Le 20/08/90 : réception d'un télex de la gendarmerie de _____ nous informant qu'un exploitant agricole a observé à proximité de sa ferme, le 19/08/90 à 22 h 45, un objet lumineux vert orange et jaune ayant une forme ovale avec un carré au-dessus. La taille de l'objet serait de la grosseur approximative d'une voiture. Lorsque le témoin a allumé une lampe de poche, l'objet s'est rapproché puis a pivoté et a disparu en ne laissant aucune trace. Selon la gendarmerie, les observateurs sont dignes de foi et sains de corps et d'esprit.

Le SEPRA : je prends contact avec la gendarmerie de _____ Le gendarme V. _____ me fait un compte-rendu de l'enquête qu'il a effectuée.

"Le témoin a interpellé la gendarmerie pendant l'observation du phénomène. Les gendarmes arrivent à la ferme à 23 H 00, l'objet a disparu. L'objet aurait été observé à une centaine de mètres de la ferme au-delà d'un rideau d'arbres. L'observation a duré 5 minutes. Le lendemain, la gendarmerie vient recueillir la déposition du témoin. Sur la demande du gendarme, le témoin dessine l'objet entrevu sous forme de soucoupe volante. Il semble beaucoup moins paniqué que la veille et a pris du recul par rapport à son témoignage initial, motivé par l'information du gendarme : un feu d'artifice a eu lieu à quelques kilomètres de sa ferme, avec passage d'un char de couleur verte."

La gendarmerie compte effectuer une reconstitution des faits afin de vérifier l'hypothèse du feu d'artifice. (à suivre).

Analyse du témoignage rapporté : le témoin semble très orienté vers une interprétation d'un véhicule extra-terrestre (il a dessiné une soucoupe volante le soir de l'observation) et semble avoir été paniqué (état nerveux dans lequel il se trouvait à l'arrivée de la gendarmerie).

Réflexions : la date et l'heure d'observation sont identiques au témoignage de M. L. _____ mais l'hypothèse de la rentrée satellite ne tient pas car le témoin a affirmé au gendarme (contrairement à ce qui est dit dans le télex) que l'objet était stationnaire. Attendre la reconstitution par la gendarmerie et les résultats des calculs d'orbite. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de se déplacer vu l'hypothèse du feu d'artifice qui paraît très probable.

24/08/90 : je rappelle la gendarmerie de _____ Le gendarme V. _____ m'informe qu'il n'a pas pu procéder à la reconstitution faute de temps, il compte le faire la semaine prochaine.

Suite à B

Je (COO) n'a pas effectué les calculs, faute du catalogue ; mais 90 que je n'ai pas retrouvé.

(Le gendarme V. _____) : "Pour l'instant les gens sont restés discrets vis à vis des médias ; ils sont intéressés !"

43.04.71.01.

*
T SCI
232 1312
REMDIFF
232 1310
T REROUTAGE-1
TRANS NR : 0073

ZCZC

232 1450
DIRGEND 235033F
DIRGEND 235033F
DATE: 20/08/90
REF: U09731

OBJ : T E L E X P T T

DIRGEND 235 033 F

TO CNESTR 531 081

BT

R 201155Z AOU 90
FM GROUPGEND
TO RFFAAX/GENDARMERIE
RFFAAX/INSPEGEND
RFFDCX/REGEND
RFFDBX/LEGEND
INFO RFFDCZY/PREF
BT
NON PROTEGE
NMR 397/2 RENS -
OBJET: O.V.N.I. A
REF : CM 32600 DU 8/11/85
B E NR 18000 DEF/GEND DU 6/4/79

TXT

1/- LE 19/8/90 A 2245 - LIEUDIT

COMMUNE DE

2/- MR. T , EXPLOITANT AGRICOLE A OBSERVE A PROXIMITE DE SA STABULATION PRESENCE OBJET LUMINEUX VERT ORANGE ET JAUNE AYANT UNE FORME OVALE AVEC UN CARRE AU DESSUS - LA TAILLE DE L ENGIN EST IMPRECISE, SERAIT DE LA GROSSEUR APPROXIMATIVE D UNE VOITURE - L OBJET SERAIT RESTE 5 MINUTES SUR PLACE - LORSQUE INTERESSE A ALLUME SA LAMPE L ENGIN S EST RAPPROCHE, A PIVOTE ET A DISPARU EN NE LAISSANT AUCUNE TRACE -

MADAME T A EGALEMENT OBSERVEE UNE LUEUR EN DIRECTION DE LA STABULATION -

3/- LES OBSERVATEURS SONT DIGNES DE FOI ET SAINS DE CORPS ET D ESPRIT

4/- ENQUETE EN COURS - B.T.

SALUTATIONS
DIRGEND 235033F

TRANS NR : 0069
T REROUTAGE-1

*
T SCI

43.04.71.01

SEPRA	
20 AOUT 1990	
Action <input type="checkbox"/>	Info <input type="checkbox"/>